

LES CIMETIÈRES MILITAIRES DE LA BATAILLE DE NORMANDIE

Texte

Isabelle Bournier

sommaire

- 2 Avant-propos
- 4 Les cimetières britanniques et les tombes du Commonwealth
- 16 Les cimetières américains de Normandie
- 24 Les cimetières allemands
- 30 Le cimetière polonais d'Urville / Grainville-Langannerie (14)
- 32 La nécropole nationale des Gateys (61)

LES CIMETIÈRES BRITANNIQUES ET LES TOMBES DU COMMONWEALTH

Dès la Première Guerre mondiale, le principe est adopté d'inhumier les soldats britanniques et du Commonwealth à l'endroit où ils ont trouvé la mort. Il est aussi décidé que les dépouilles ne pourraient être réclamées par les familles afin d'éviter les distinctions de classes sociales qui auraient été en contradiction avec le sentiment de fraternité instauré sur le front entre tous les grades. Cette décision a provoqué des remous politiques. En 1920, le débat est porté devant le Parlement britannique.

Succédant à l'Imperial War Graves Commission, la Commonwealth War Graves Commission (Commission des sépultures de guerre du Commonwealth) est créée en 1960. Cet organisme est financé par des dons et des subventions versées par les différents pays belligérants,

les montants étant proportionnels au nombre de sépultures de chaque nationalité. Les financeurs sont la Grande-Bretagne, le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Inde et l'Afrique du Sud.

L'architecture des cimetières britanniques répond à des contraintes bien précises et définies en 1918 dans un cahier des charges qui imposait la présence de différents éléments symboliques parmi lesquels une croix du Sacrifice (« *Cross of Sacrifice* »), un carré du recueillement et, quand le nombre de tombes était supérieur à 1 000, une pierre du Souvenir (« *Stone of Remembrance* »). Sur les stèles devaient être gravés l'emblème

↓ Fontenay-le-Pesnel (14)

Au milieu de la plaine de Caen, on trouve le petit cimetière de Fontenay-le-Pesnel établi au cœur d'un écrin de verdure. © Hervé Ronné





↑ Sur la pierre du Souvenir du cimetière canadien de Bény-sur-Mer, en arrière de Juno Beach, on peut lire cette phrase de l'Écclésiaste : « *Their name liveth for evermore* » (« Leur nom demeure pour l'éternité »). © I. Bournier



↑ La croix du Sacrifice est une croix latine qui porte sur sa flèche une épée en bronze. Ici, la croix du cimetière d'Hermanville-sur-Mer, en arrière de Sword Beach. © I. Bournier

← Le coquelicot, symbole du souvenir pour les Britanniques. © Mara Jucha/fotolia

CROIX DU SOUVENIR PORTANT UN COQUELICOT, OU POPPY

Dans les cimetières du Commonwealth, on peut voir de nombreuses petites croix en bois décorées d'un coquelicot. Cette fleur qui poussait par milliers dans

les champs dévastés de la Première Guerre mondiale est devenue le symbole du souvenir pour les Britanniques. Répondant aux normes fixées

par la Commonwealth War Graves Commission, ces croix, en bois biodégradable, sont déposées par les familles au pied des stèles.

national ou l'écusson du régiment, parfois le numéro de matricule, le grade, le nom, l'unité, la date du décès et l'âge du soldat. Sur certaines stèles apparaît une croix latine ; sur d'autres, une étoile de David. Il était enfin laissé aux familles le soin de faire inscrire une pensée personnelle.

Respectant la tradition, les cimetières militaires du Commonwealth de Normandie sont implantés non loin des zones de combats. La plupart se situent au nord, à l'ouest et à l'est de Caen, là où la bataille fut la plus violente. Le regroupement des corps commence en 1945 et

se termine au début des années 1950. Dans chaque nécropole, on peut lire l'inscription suivante : « 1939-1945. Le terrain de ce cimetière a été offert en don par le peuple français pour que puissent y reposer à jamais les restes des marins, des soldats et des aviateurs à la mémoire desquels honneur est ici rendu. »

La Normandie compte 18 cimetières du Commonwealth regroupant les sépultures de 22 000 soldats. Trois cents tombes de soldats se trouvent dans les cimetières communaux, essentiellement des aviateurs et des parachutistes.

Les cimetières canadiens :

Les cimetières provisoires canadiens suivent la progression des unités depuis les plages jusqu'à la poche de Falaise. En 1945, la Commission des sépultures de guerre du Commonwealth procède au regroupement des corps en deux sites choisis pour leurs possibilités d'extension. À Bénvy-sur-Mer sont inhumés les soldats morts le 6 juin 1944 et lors de la progression en direction de Caen. À Bretteville-sur-Laize reposent les soldats tombés lors de la libération de Caen et dans les combats de la poche de Falaise. Dans les deux cas, les cimetières

sont implantés en pleine campagne sur des terrains dominant les alentours et offrant une vue dégagée, ce qui en fait des lieux empreints d'une profonde sérénité.

Le cimetière canadien de Bénvy-sur-Mer (14)

Établi en arrière de Juno Beach, sur la commune de Reviers, le cimetière de Bénvy-sur-Mer abrite les sépultures de 2048 soldats dont beaucoup sont morts dans les combats meurtriers contre la 12^e Panzerdivision SS Hitlerjugend (une division

↓ Tombes canadiennes dans le cimetière communal de Basly, à côté de Douvres. » @ PAC



blindée de la Waffen-SS) dans les jours précédant la libération de Caen. Dans ce cimetière reposent 335 soldats qui ont débarqué avec la 3^e division canadienne, une quinzaine d'aviateurs, quatre Britanniques et un résistant français sans famille, R. Guenard, « mort pour la France », alors qu'il combattait aux côtés des Canadiens. À l'entrée, une plaque est dédiée aux soldats des Cameron Highlanders of Ottawa.

Rassemblant les sépultures des soldats inhumés dans les cimetières provisoires de Béný-sur-Mer et de Reviers, cette nécropole s'ouvre sur une allée menant à la pierre du Souvenir à laquelle succèdent le carré du recueillement, la croix du Sacrifice et le pavillon abri. Du balcon des deux petites tours qui encadrent l'entrée, on peut apercevoir la mer et le secteur de débarquement de Juno Beach.



↑ Béný-sur-Mer. Au premier plan, des tombes de parachutistes. Au centre du cimetière, la croix du Sacrifice. © I. Bourmier



← Bretteville-sur-Laize. Après avoir passé le portique d'accueil, le visiteur entre dans le cimetière. Dans l'axe de l'allée centrale se trouvent la pierre du Souvenir et la croix du Sacrifice.

© I. Bourmier

↓ Bretteville-sur-Laize. Ces stèles d'aviateurs de la Royal Canadian Air Force sont rapprochées pour signifier que les restes des soldats n'ont pas pu être séparés.. © I. Bourmier

Le cimetière canadien de Bretteville-sur-Laize (14)

Implantée au sud de Caen sur la commune de Cintheaux, la nécropole rassemble les corps de 2 872 Canadiens morts en juillet et août 1944, ainsi que ceux de 80 Britanniques, quatre Australiens, un Néo-Zélandais et un Français. Comme dans les autres cimetières du Commonwealth, les stèles portent le nom et le prénom du soldat, son âge, son grade, le nom de son unité, la date de sa mort et l'emblème de son régiment. C'est le plus grand cimetière canadien de la Seconde Guerre mondiale.





REGROUPEMENT DES SÉPULTURES DES CIMETIÈRES TEMPORAIRES :

Le cimetière de Colleville-Saint-Laurent (Omaha Beach) regroupe les tombes de :
 Colleville-Saint-Laurent (14), ouvert le 8 juin 1944 (3 799 tombes) ;
 Sainte-Mère-Église 1 (50), ouvert le 9 juin 1944 (2 195 tombes) ;
 Sainte-Mère-Église 2 (50), ouvert le 25 juin 1944 (4 820 tombes) ;
 La Cambe (14), ouvert le 10 juin 1944 (4 534 tombes) ;
 Blossville (14), ouvert le 1^{er} juillet 1944 (5 704 tombes) ;
 Saint-André (27), ouvert le 24 août 1944 (2 066 tombes).

Le cimetière de Saint-James (au sud de la Manche) regroupe les tombes de :
 Marigny (50), ouvert le 31 juillet 1944 (3 068 tombes) ;
 Saint-James (50), ouvert le 2 août 1944 (4 369 tombes) ;
 Le Chêne-Guérin (50), ouvert le 7 août 1944 (1 202 tombes) ;
 Goron (56), ouvert le 15 août 1944 (752 tombes) ;
 Saint-Corneille (72), ouvert le 16 août 1944 (521 tombes).

↑ Inauguration du carré américain au cimetière de La Cambe. Ces dépouilles seront ensuite ramenées au cimetière de Colleville-sur-Mer. © NARA

→ Madame Renaud, épouse d'Alexandre Renaud, maire de Sainte-Mère-Église, fleurissant la tombe du général Théodore Roosevelt, inhumé au cimetière provisoire de Chef-du-Pont (cimetière n° 2 de Sainte-Mère-Église). © NARA





↑ Relevé d'empreintes digitales sur un cadavre de soldat allemand au cimetière provisoire d'Orglandes. © NARA

→ Soldats de la 29^e division d'infanterie américaine se recueillant sur la tombe d'un de leurs camarades. À l'arrière-plan, on aperçoit le carré allemand du cimetière de La Cambe. © NARA / Éditions Ouest-France / Colorisation Graph&ti



L'AMERICAN BATTLE MONUMENTS COMMISSION (ABMC)

Fondée en 1923 par le Congrès américain, l'American Battle Monuments Commission a pour tâche d'entretenir monuments et cimetières militaires à l'intérieur et à l'extérieur des États-Unis. Présidée à sa création par le général Pershing (1923-1948), puis par le général Marshall (1949-1959), elle est en charge de la construction des nécropoles et de l'ensemble des monuments et plaques mémoratifs édifiés à l'initiative de citoyens américains ou d'organisations privées.

En 1949, deux sites sont retenus pour accueillir les cimetières permanents de Normandie : celui de Colleville-sur-Mer et celui de Saint-James. Gérés par l'American Battle Monuments Commission, ces deux cimetières sont placés, chacun, sous la responsabilité d'un superintendant qui doit être citoyen américain. Le regroupement des dépouilles des soldats américains dans les cimetières permanents fut réalisé en 1948 et 1949. Chaque tombe est signalée par une croix ou une étoile de David en marbre, les mêmes que

celles utilisées dans les cimetières de la Première Guerre mondiale. Cette première étape terminée, l'ABMC travaille sur l'architecture des nécropoles : mémoriaux, chapelles, bâtiments d'accueil des visiteurs, cartes et tables d'orientation des théâtres d'opération, murs des disparus, jardins... Des artistes de renom sont sollicités. Contrairement aux Britanniques qui implantent des centaines de cimetières permanents, l'ABMC ne réalise que quatorze nécropoles pour la Seconde Guerre mondiale.

LES CIMETIÈRES ALLEMANDS

« Les tombes de guerre sont les grands prédicateurs de la paix. »

Albert Schweitzer, prix Nobel de la paix, à l'entrée du cimetière allemand d'Orglandes.

Dans l'armée allemande, le soldat tombé sur le champ de bataille doit être identifié avant d'être inhumé. Une croix en bois doit signaler l'emplacement de la sépulture temporaire, à l'exception des SS qui enterrent séparément leurs morts avec des croix spécifiques. Quand viendra le temps de l'exhumation et du regroupement des dépouilles, l'inhumation définitive ne séparera pas les officiers de leurs hommes.

Les morts ennemis sont aussi mis en terre. Sur les tombes collectives doivent figurer le nombre de soldats enterrés et si possible leurs noms. Au fur et à mesure de l'avancée du front, les Alliés regroupent les sépultures provisoires et les prisonniers allemands participent au travail d'ensevelissement. Des photos témoignent de leur présence dans les cimetières de La Cambe, Marigny, Orglandes et du Chêne-Guérin. À la Libération, les Alliés confient aux autorités françaises l'entretien de ces

↓ Civils mettant en bière des soldats allemands, probablement tués à proximité de leur village. Les dépouilles seront ensuite transportées en camion au cimetière provisoire de La Cambe. Les cercueils, qui ne servaient que pour le transport des corps, étaient ensuite réutilisés. © NARA



premiers cimetières et la tâche de poursuivre le regroupement des corps qui est loin d'être achevée.

↑ Soldats américains devant des tombes de soldats SS. © NARA

Les soldats allemands morts au combat sont inhumés dans 1 400 communes de Normandie. À partir de 1956, le Volksbund, qui succède au Service des sépultures françaises, poursuit le travail de regroupement des corps. Six sites sont retenus pour y implanter les cimetières définitifs : La Cambe, Saint-Désir-de-Lisieux – le seul créé par les Allemands – Marigny, Orglandes, le Mont d'Huisnes et Champigny-Saint-André. Les terrains de ces nécropoles sont cédés à l'Allemagne par la France à perpétuité et à titre gracieux. En septembre 1961, les cimetières allemands sont inaugurés, à l'exception de l'ossuaire d'Huisnes qui le sera en 1963.



LE VOLKSBUND DEUTSCH KRIEGSGRÄBERFÜRSORGE E. V.

En 1918, l'Allemagne n'est pas en capacité d'organiser et d'entretenir ses nécropoles. Cette tâche est confiée à des associations de bénévoles qui, dès 1919, se fédèrent en une organisation unique, le Volksbund Deutsche Kriegsgräberfürsorge e. V. (« Association populaire allemande pour l'entretien des tombes de guerre »). Son principal objectif est d'éviter à tout prix de reproduire les erreurs du passé quand, après la guerre franco-prussienne de 1870-1871, les soldats avaient été enterrés dans des fosses communes ou dans des tombes anonymes, alors que les officiers avaient reçu des sépultures individuelles.

En 1926, le gouvernement français autorise le Volksbund à aménager et à entretenir les cimetières allemands encore provisoires implantés sur le sol français. Jusqu'au début des années 1930, l'organisation aménage un grand nombre de cimetières, mais l'arrivée d'Hitler porte un coup d'arrêt à ses travaux. Pendant le conflit, c'est le service des sépultures de l'armée allemande qui prend en charge les cimetières militaires.

La défaite allemande en 1945 relance l'activité du Volksbund et sa motivation à faire reconnaître son action auprès des vainqueurs. En 1954, le gouvernement de la RFA confie au Volksbund la mission de rechercher les sépultures des soldats

allemands tombés à l'étranger, et de les entretenir. Un premier traité franco-allemand autorise l'exhumation et le regroupement des dépouilles. Un second traité, signé en 1966, prévoit la création du Service pour l'entretien des sépultures militaires allemandes (SESMMA). D'autres accords bilatéraux sont signés avec les pays d'Europe et d'Afrique du Nord.

Le Volksbund a désormais en charge le recensement, l'enregistrement et l'entretien des tombes, ainsi que l'identification des dépouilles anonymes, l'information des familles et l'aménagement des nouveaux cimetières. Un certain nombre de corps ne seront pas relevés et resteront là où les Alliés les avaient inhumés. C'est pour cette raison qu'on peut voir des tombes allemandes dans des cimetières du Commonwealth. Le Volksbund étend son activité aux anciens pays du bloc de l'Est où près de trois millions de combattants allemands sont morts pendant la Seconde Guerre mondiale, c'est-à-dire plus du double de morts inhumés à l'Ouest.

Aujourd'hui, le Volksbund entretient plus de 800 cimetières militaires dans 46 pays d'Europe et d'Afrique du Nord, c'est-à-dire plus de 2 500 000 sépultures auxquelles viennent s'ajouter des tombes isolées des deux guerres mondiales dans 56

autres pays. Les familles recherchant une sépulture voient leur travail facilité par la mise en place de bases de données informatisées. Dans l'entre-deux-guerres, le Volksbund a aussi été à l'initiative de la Journée nationale du deuil allemand, au cours de laquelle on parlait déjà de réconciliation et de rapprochements entre les peuples. En 1934, avec l'arrivée d'Hitler au pouvoir, les nazis rebaptisent cette journée le « Jour des héros ». Avec la fondation de la République fédérale d'Allemagne (RFA), le jour de deuil est rétabli et célébré pour la première fois en 1950.

L'association compte plus d'un million de membres, donateurs et sympathisants, et des milliers de bénévoles parmi lesquels les jeunes qui participent aux collectes annuelles et à l'entretien des nécropoles. Les cimetières militaires allemands – comme les cimetières alliés – invitent à la réflexion sur la fragilité de la paix. Ces lieux de mémoire nous permettent aussi de méditer sur la fraternité entre les peuples indispensable à la construction d'une Europe en paix. En 2001, le Volksbund a créé la fondation Gedenken und Frieden (Mémoire et Paix).



→ Timbre de la Bundesrepublik Deutschland, 1969. Au centre, l'emblème du Volksbund adopté en 1926 représente cinq croix latines. Depuis 1953, l'association a aussi une devise qui perpétue l'ambition des fondateurs : « Réconciliation par-dessus les tombes, travail pour la Paix. » © Volksbund

LE CIMETIÈRE POLONAIS D'URVILLE / GRAINVILLE- LANGANNERIE (14)

A Grainville-Langannerie se trouve le seul cimetière militaire polonais de France. Cette nécropole de taille modeste rassemble les sépultures des Polonais tombés dans les dernières semaines de la bataille de Normandie, lors de la fermeture de la poche de Chambois, en août 1944. La plupart d'entre eux combattaient dans les rangs de la 1^{re} division blindée polonaise du général Maczek, qui avait débarqué fin juillet à Arromanches, avant de rejoindre le front au sud de Caen. Cette division était rattachée au 2^e corps de la 1^{re} armée canadienne.

Comme tous les combattants du Commonwealth tombés sur le champ de bataille, les Polonais sont inhumés là où ils ont été tués. À la fin de la guerre, alors que s'effectue le regroupement des sépultures, la Canadian Graves Concentration Unit entend de rassembler les sépultures polonaises. Inauguré en 1946 et géré par la Commonwealth War Graves Commission, ce cimetière passe en 1949 sous la tutelle du ministère français des Anciens Combattants et Victimes de Guerre. En 1951, l'entretien revient à l'Association d'entraide des anciens combattants de la 1^{re} division blindée polonaise, installée à Potigny, une commune voisine où réside une communauté polonaise.

→ Le monument commémoratif en forme de V pourrait évoquer le cœur d'une cathédrale. Il est surmonté d'une sculpture en aluminium représentant l'aigle de la Pologne. Réalisé par l'architecte Pierre Bienvenu et par les sculpteurs Charles Gianferrari et Jacques Bertoux, il témoigne de la reconnaissance de la France aux combattants polonais. © I. Bourmier



↑ La plupart des combattants enterrés ici sont morts pendant l'été 1944. Quelques tombes appartiennent à des soldats polonais tombés en 1940 et pendant l'Occupation. Les croix grises et le monument qui se dresse au fond donnent un caractère particulièrement austère à ce cimetière, caractère renforcé par la couleur vert foncé des ifs et des thuyas. Au milieu de l'allée centrale, quatre stèles ont été érigées. La première rend hommage aux alliés américains et canadiens ; la deuxième exprime la reconnaissance de la France à la 1^{re} division blindée polonaise ; la troisième a été offerte par l'Association France-Pologne de la commune voisine de Mondeville ; et la quatrième est celle du Conseil national des Polonais en France. © I. Bourmier





← La grille du cimetière réalisée 1974 est l'œuvre de Léon Majewski, ancien de la 1^{re} division blindée polonaise. Sur le portail, on peut voir les emblèmes de la 1^{re} division blindée, à savoir la coiffe des hussards polonais et leur devise « Naprzod » (« En avant ! ») et « Idziemy » (« On y va ! »). De part et d'autre, la croix de la vaillance polonaise et la plus haute distinction militaire polonaise : la Virtuti Militari (« Pour le courage militaire »). La grille est ornée des 22 insignes de la 1^{re} division blindée.

© I. Bournier

De 1951 à 1961, la nécropole est aménagée avec le concours de l'architecte caennais Pierre Bienvenu. 127 dépouilles de Polonais exhumés de cimetières militaires provisoires ou communaux viennent rejoindre les 569 soldats. En juillet 1961, la gestion du cimetière est confiée au Service français des sépultures des anciens combattants et devient la nécropole nationale d'Urville-Langannerie. C'est un des sept cimetières étrangers à recevoir le titre de nécropole nationale. Depuis 2010, l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG) en assure l'entretien.

Dans les années cinquante, une souscription est ouverte pour la création d'un monument qui sera inauguré le 10 août 1954 en présence des généraux polonais Maczek et Anders. Chaque croix porte le nom du combattant, son grade et la date de sa mort. En 2001, une plaque portant les noms des 33 soldats polonais inhumés sous la mention « Inconnu » est dévoilée.

On trouve aussi des tombes polonaises dans d'autres cimetières gérés par la Commonwealth War Graves Commission : 25 à Bayeux, cinq à Banneville-Sannerville, une à Douvres-la-Délivrande, une à Ryes-Bazenville.

↓ La croix gammée présente sur l'insigne du 1^{er} régiment d'artillerie motorisé polonais ne doit évidemment pas être confondue avec la croix gammée nazie.

© I. Bournier



← Aumônier du 9^e bataillon de chasseurs, Wiktor Hupa débarque fin juillet 1944 en Normandie avec la 1^{re} division blindée polonaise du général Maczek. Il apporte son soutien aux blessés et les accompagne dans leurs derniers moments. Lors des combats de la poche de Falaise, il prend ses quartiers au poste de secours du manoir de Boijos, non loin de Coudehard. Le 20 août 1944, ignorant les drapeaux marqués d'une croix rouge, la 2^e SS-Panzer-Division « Das Reich » attaque l'antenne médicale. Wiktor Hupa se défend, arme à la main, mais il est tué par une rafale de fusil mitrailleur. © I. Bournier

LA NÉCROPOLE NATIONALE DES GATEYS (61)

Si la plupart des soldats de la 2^e division blindée reposent aujourd'hui près de leur famille, à l'orée de la forêt d'Écouves, une petite nécropole de 17 tombes rassemble les dépouilles de 19 soldats français métropolitains et de combattants des unités supplétives coloniales ayant combattu sous les ordres du général Leclerc.

Implanté en août 1944, à la fin de la bataille de Normandie, ce cimetière, établi à Saint-Nicolas-des-Bois, a d'abord été le lieu de sépulture de six militaires français tués dans la forêt d'Écouves. L'Association des Anciens de la 2^e division blindée a acheté ce terrain, qui appartenait alors à un privé, et a créé la nécropole avant de la rétrocéder à l'État français. À la fin des années 1980, les dépouilles de combattants exhumées des cimetières communaux environnants y sont regroupées. Sur une plaque de marbre noir sont gravés les noms de 91 combattants de la 2^e division blindée, parmi lesquels des soldats venus d'Afrique du Nord ou d'Afrique noire,



← Croix latines et stèles de soldats musulmans de la nécropole des Gateys.
© I. Bourmier

d'Europe centrale, d'Espagne ou des évadés de la métropole. Créée officiellement en 1970, la nécropole est gérée par le Service français des sépultures des anciens combattants depuis 1989.

On trouve aussi des tombes françaises dans différents cimetières entretenus par la Commonwealth War Graves Commission : trois à Bayeux, trois à Hermanville, une à Bénysur-Mer et une à Ranville (celle de Jean-Claude Diamant-Berger, un poète français, mort à Caen en juillet 1944. Son nom est inscrit au Panthéon sur la plaque en hommage aux poètes français tombés au champ d'honneur et sur une stèle au jardin des Poètes de la porte d'Auteuil, à Paris.)

MENTION « MORT POUR LA FRANCE » ET NÉCROPOLES NATIONALES

Régie par le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, la mention « Mort pour la France » honore la mémoire des soldats tués sur le champ de bataille et des victimes civiles de la guerre. Instituée en 1915, elle confère aux combattants un

statut particulier qui se traduit par une sépulture individuelle et perpétuelle dans un cimetière militaire ou dans un cimetière civil. Les tombes sont entretenues par l'État et donne droit à une pension de veuve de guerre. Créées en 1915 pour regrouper les dépouilles des

combattants « morts pour la France », les nécropoles nationales sont la propriété de l'État français. Aux 265 nécropoles, s'ajoutent 2 000 carrés militaires dans des cimetières communaux et environ 2 000 cimetières français établis dans 78 pays.

Éditeur Matthieu Biberon • Coordination éditoriale Caroline Brou
Conception Studio des Éditions Ouest-France • Mise en page Mathilde Delattre-Josse
Photogravure graph&ti, Rennes (35) • Impression Media Graphic, Rennes (35)